

Le Principal
à
Mesdames et Messieurs
Les Parents d'Elèves.

NOTE D'INFORMATION

Objet : Renouvellement des membres élus au conseil d'administration.

Réf : Décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié
Cirulaire n° 2000-083 du 09 juin 2000 et n° 2004-114 du 15 juillet 2004
Note de service n° 2005-109 du 20 juillet 2005

A – Dispositions pour l'élection des représentants des parents d'élèves

Pour la représentation des parents d'élèves, 7 postes sont à pourvoir au scrutin de liste, au plus fort reste.

Chaque parent, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

- chacun des parents titulaire de l'autorité parentale est électeur et éligible.
- il s'agit d'un scrutin de liste SANS RATURE, NI PANACHAGE.

Tout rajout, toute rature, tout signe distinctif sur le bulletin de vote constituent des motifs d'annulation de vote.

B - Modalités pratiques d'organisation du scrutin

1 - PRESENTATION DES CANDIDATURES :

« Peuvent présenter des listes de candidats, des fédérations ou unions de parents d'élèves, des associations déclarées de parents d'élèves, c'est à dire des associations dont l'objet est la défense des intérêts communs des parents d'élèves, ainsi que des parents d'élèves qui ne se sont pas constitués en association. Chaque liste de candidats comporte, classés dans un ordre préférentiel qui détermine l'attribution des sièges, les noms et prénoms des candidats sans qu'il soit fait de distinction entre titulaires et suppléants. Les listes comportent au plus un nombre de candidats égal au double des sièges à pourvoir. Elles peuvent ne pas être complètes mais doivent comporter au moins deux noms. »

Dépôt des listes des parents et affichage jusqu'au Mardi 02 OCTOBRE 2018(date limite).

2 – ACHEMINEMENT DU MATERIEL DE VOTE AUX FAMILLES (sur demande) :

Le matériel de vote (bulletin et enveloppe) est disponible au collège et sera remis à votre enfant sur simple demande faite par l'intermédiaire du carnet de liaison à compter du 05 OCTOBRE 2018. (Secrétariat ou Vie Scolaire)

Les familles doivent attester la réception de ces documents en visant le carnet de liaison de leur enfant.

Si vous décidez de venir voter au collège le vendredi 12 octobre 2018, le matériel de vote vous sera remis sur place (Bureau de vote du collège au 1^{er} étage à côté du secrétariat).

.../...



DANS L'ÉTABLISSEMENT

Le bureau de vote sera ouvert dans l'établissement le :
VENDREDI 12 OCTOBRE 2018 de 9h00 à 17h30.

PAR CORRESPONDANCE

Le vote par correspondance est organisé du lundi 8 octobre au vendredi 12 octobre 2018 jusqu'à 17h00. Les familles peuvent acheminer leur vote :

PAR COURRIER :

- 1) **Mettre le bulletin** de vote dans une enveloppe petit format ne portant aucune indication, ni signe distinctif.
- 2) **Placer cette enveloppe** dans une 2^{ème} enveloppe, **sur laquelle vous inscrivez :**

AU RECTO : Monsieur Le Principal du Collège Paul ELUARD
Elections du Conseil d'Administration
45120 – CHALETTE

AU VERSO : Vos NOM et PRENOM en caractères d'imprimerie
(ajoutez celui de l'élève dont vous êtes responsable légal, si son nom est différent du vôtre),
ainsi que votre ADRESSE et votre SIGNATURE.

PAR DEPOT DIRECT AU SECRETARIAT (élèves ou familles) :

Respecter les mêmes consignes que pour les votes acheminés par voie postale et déposer vos votes, aux heures d'ouverture au secrétariat.

AVANT LE VENDREDI 12 OCTOBRE 2018 à 17h00.

4 – **DEPOUILLEMENT :**

Le dépouillement s'effectuera le vendredi 12 octobre 2018 à la clôture du scrutin, soit à partir de 17h30, en présence de toutes les personnes qui le souhaiteront.

POUR RENFORCER ET SOUTENIR L'ACTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, VOUS DEVEZ PRENDRE PART A L'ELECTION DE VOS REPRESENTANTS, soit en votant par correspondance, soit en vous rendant au Collège le vendredi 12 octobre 2018 pour voter.

Trouvez les quelques minutes nécessaires à l'accomplissement de votre devoir de parents.

Marquez l'intérêt que vous portez au bon fonctionnement du Collège de vos enfants et portez vous volontaire pour être délégué parents aux conseils de classe. Nous pouvons faire suivre vos demandes aux parents d'élèves.

VOTEZ

D'avance merci et recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

